



Quelle peut être la place de l'homéopathie en officine ?

WEB

Laetitia Agra, pharmacien - Beaupreau en Mauges (49)



On le sait, l'homéopathie est déremboursée depuis le 1er janvier 2021. Cet événement a bouleversé et continue d'interroger tous les professionnels de santé sur leur pratique homéopathique dans leur quotidien. Malgré le déremboursement, le médicament homéopathique a conservé son statut de « médicament », ce qui signifie qu'il ne peut être dispensé que dans les pharmacies.

En parallèle, les facultés de médecine et de pharmacie ont pour la plupart, réduit ou supprimé les enseignements en homéopathie notamment suite aux avis conjoints des Académies de Médecine et de Pharmacie. Il en résulte donc un paradoxe ! Bien que l'homéopathie ait conservé son statut de médicament, nombre de confrères délivrent nos historiques tubes et granules sans y avoir été formés...

Dans ce contexte, quel peut être la place du pharmacien dans le développement de la pratique homéopathique ? Quels outils peut-il déployer pour conseiller l'homéopathie dans sa pratique officinale ?

La perception de l'homéopathie chez les pharmaciens

Malgré le déremboursement, l'homéopathie continue d'être plébiscitée par bon nombre de patients. Dans le monde, ce sont 3 millions de patients et 400 000 professionnels de santé qui l'utilisent (les pays qui y ont le plus recours sont l'Inde, la Colombie et la France)⁽¹⁾.

En France, une étude Harris Interactive⁽²⁾ d'août 2022 révèle que 79% des personnes interrogées ont déjà utilisé l'homéopathie dans leur vie et 86% des utilisateurs en sont satisfaits. 90% estiment que l'homéopathie doit être conseillée par un professionnel de santé et pour 84% des sondés, la pharmacie est le lieu le plus approprié pour s'en procurer. Aussi, les pharmaciens, dans leur pratique quotidienne, sont

interrogés puisqu'ils sont légitimés par les patients dans leur rôle de conseil et de dispensateur des médicaments homéopathiques.

Une enquête de la revue « Le quotidien du pharmacien⁽³⁾ » réalisée en 2018 révélait que 82,4% des pharmaciens interrogés étaient contre le déremboursement. Une thèse comportant une enquête réalisée en 2020⁽⁴⁾ a permis de déterminer plusieurs profils de pharmaciens :

- les pharmaciens « favorables » qui sont pour conserver la pratique homéopathique et même la développer ;
- les pharmaciens « intermédiaires » qui reconnaissent son innocuité mais interprètent leurs effets thérapeutiques à l'effet placebo ;
- les pharmaciens « réfractaires » qui sont pour le déremboursement : pour eux, l'homéopathie n'est qu'un placebo et peut même se révéler dangereuse pour certains patients.

Il est intéressant de noter une corrélation avec l'âge : les pharmaciens défavorables à l'homéopathie sont en moyenne plus jeunes que dans le groupe des pharmaciens favorables. Faut-il y voir un lien avec le fait que l'homéopathie n'est plus enseignée dans les facultés ?

Une étude réalisée par l'ANEPF⁽⁵⁾ (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) fait ressortir que 72,7% des étudiants sont favorables à l'enseignement en faculté de

manière obligatoire ou optionnelle. Pour eux, cet apprentissage doit être dispensé dans la filière officine et 16,8% estiment que cet enseignement doit être obligatoire.

Le rôle et la légitimité du pharmacien à conseiller l'homéopathie

Le monde de la santé évolue et l'univers de la pharmacie n'échappe pas aux nécessités d'adaptation. Longtemps, dans l'inconscient collectif, le pharmacien était perçu comme celui qui fabriquait les médicaments et les dispensait. Aujourd'hui, le pharmacien est un maillon incontournable dans le parcours de soins du patient.

A l'heure de la désertification médicale qui touche de plus en plus de territoires en France, la pharmacie participe de plus en plus à la prise en charge des soins de premier recours. N'importe qui peut passer la porte d'une pharmacie sans rendez-vous sur des amplitudes horaires de commerce relativement larges. Malgré une dégradation du réseau officinal sur ces dernières années (on déplore le nombre croissant de fermetures d'officines sans repeneur), la répartition géographique des pharmacies reste assez homogène et la croix verte est un repère facilement identifiable vers lequel les patients ont le réflexe de s'orienter pour avoir un conseil.

C'est la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) promulguée le 21 Juillet 2009 qui a commencé à ouvrir le champ de compétences des pharmaciens, permettant notamment de valoriser la notion de « conseil pharmaceutique »⁽⁶⁾. Cette notion est explicitement mentionnée au titre des soins de premiers recours et c'est une reconnaissance symbolique.

Concrètement, dans les faits, aujourd'hui, les missions des pharmaciens évoluent. On peut citer⁽⁷⁾ :

- la possibilité de prescrire et administrer les vaccins chez les sujets de plus de 11 ans dans le cadre du calendrier vaccinal ;
- la possibilité de délivrer des kits de dépistage du cancer colorectal ;
- la possibilité de réaliser des TROD angines et infection urinaire et de prescrire et délivrer des antibiotiques dans un contexte bien précis ;
- l'entretien pharmaceutique d'accompagnement des femmes enceintes ;
- les entretiens pharmaceutiques dans le cadre de suivi de maladies chroniques (patients asthmatiques, sous anticoagulants, Bilans de Médication Partagés, suivi des patients sous chimiothérapie orale...).

Toutes ces nouvelles opportunités sont parfois difficiles à mettre en place dans les officines. Cependant, quand le pharmacien peut s'en saisir, c'est aussi la possibilité d'un échange personnalisé avec son patient pour le remettre au cœur de sa santé.

Si les homéopathes sont des médecins qui savent écouter, il est important que les pharmaciens sensibles à cette thérapeutique le soient aussi et le cadre légal donne une légitimité pour développer de nouvelles missions permettant ou non d'y associer la pratique homéopathique.

Dans un article rédigé par Max Tétou⁽⁸⁾, homéopathe à la fois médecin et pharmacien, se dégage le rôle du pharmacien dans la thérapeutique homéopathique :

« Le conseil homéopathique à l'officine, s'il est bien conduit, représente un des moments privilégiés du dialogue établi entre le pharmacien et le malade. On sait combien l'art de l'écoute et de la réponse intervient dans la qualité de la relation thérapeutique. En ce sens, le pharmacien est l'auxiliaire précieux du médecin au service du malade. C'est pourquoi, il nous paraît intéressant de développer et d'approfondir cette notion de conseil homéopathique, en précisant ses possibilités, mais aussi en indiquant ses limites. Pour parler un langage philosophique moderne, l'ordonnance homéopathique est un « signifiant » dont il importe que le pharmacien exprime le « signifié » thérapeutique à son malade. Au regard d'une ordonnance thérapeutique notre confrère d'officine est en général sollicité. Le patient soigné par homéopathie est en effet fort anxieux de nature, fort méticuleux, fort sensible à tout ce qui environne l'ordonnance qui lui a été remise. »

Quels outils mettre en place pour développer l'homéopathie en officine ?

Chaque officine est différente et les pharmaciens qui les composent aussi. Il est donc difficile de donner des « recettes » qui permettraient de favoriser le développement de l'homéopathie dans toutes les officines de France. C'est à chacun de se saisir de cette question pour éventuellement élaborer un plan d'action qui convienne à sa pratique et à son équipe. Néanmoins, certains éléments de contexte sont à prendre en compte pour appréhender les avantages mais aussi les difficultés de terrain à développer sa pratique homéopathique.

La motivation : l'élément essentiel !

C'est lorsque l'on aime quelque chose qu'on est le plus motivé pour le faire et qu'on est capable de mobiliser de l'énergie

pour le mettre en place. L'aspiration à augmenter sa clientèle et la notion de rentabilité ne sont pas des arguments déterminants pour développer l'homéopathie en officine. Les officinaux qui développent l'homéopathie le font plus par conviction que pour le côté « business ».

Le temps, une contrainte non négligeable

Actuellement, la pharmacie rencontre une crise des vocations sans précédent, ce qui génère une pénurie de professionnels sur le marché du travail. Le métier de pharmacien fait désormais partie de la liste des « dix métiers en tension » établie par Pôle Emploi en mai 2022⁽⁹⁾. Le développement des nouvelles missions occupe de plus en plus de temps et c'est l'argument qui est principalement cité dans la difficulté à les mettre en œuvre. Rappelons qu'en plus de ces missions, le pharmacien est un gestionnaire de petite entreprise ; aussi, en plus de son travail de « comptoir », il doit assumer d'autres tâches administratives : gestion du personnel, comptabilité, gestion des stocks, etc...

La formation

Pour faire un bon conseil, il faut être bien formé. La formation en homéopathie a presque disparu de l'enseignement dans les facultés, ne permettant pas de susciter la curiosité des étudiants en pharmacie. Pour être plus à l'aise, il faut alors suivre des parcours de formations, qui ne sont pas toujours jugés prioritaires car non validant DPC.

La rentabilité

Même si ce n'est souvent pas un élément avancé comme étant en faveur ou en défaveur du développement de l'homéopathie en officine, cela reste un élément à prendre en compte. Depuis le déremboursement, le prix de l'homéopathie est au libre choix des pharmaciens. En officine, chaque laboratoire décide de sa politique commerciale mais un des principes (même si ce n'est pas le seul) est lié au volume de commande. Aussi, une pharmacie qui commande plus aura plus de chances de se voir attribuer une remise plus importante qu'elle pourra répercuter à son patient. Comme nous l'avons vu, l'homéopathie est une thérapeutique qui demande du temps. Aussi, le pharmacien aura à cœur de trouver le juste milieu et de proposer le prix à son patient qui lui semble le plus juste en tenant compte de ces éléments :

- le temps passé à conseiller doit pouvoir être valorisé ;
- le prix doit être concurrentiel face à celui de confrères tentés de faire des prix d'appel mais qui proposent peu ou pas de conseils sur la thérapeutique.

Pour un pharmacien qui décide de faire la « part belle » à l'homéopathie dans son conseil, plusieurs situations peuvent se rencontrer dans la pratique :

Le conseil ponctuel sur une problématique aiguë ou conseil « standardisé »

La principale limite de l'exercice officinal réside dans le fait qu'il n'est pas de la compétence du pharmacien d'établir un diagnostic. Mais l'efficacité de l'homéopathie réside dans la caractérisation précise des symptômes. Aussi, un officinal averti et formé pourra prendre en charge différents symptômes notamment dans le cadre de pathologies aiguës.

Comme dans tout le reste de son exercice, il saura et devra discerner les situations nécessitant un relais vers une consultation médicale (situation d'urgence, pathologie pour laquelle l'homéopathie ne pourra pas apporter de traitement, etc).

Le temps passé avec un patient est souvent réduit ou en tous les cas, pour un conseil spontané bien inférieur comparé à une consultation médicale. L'officinal doit donc poser rapidement les bonnes questions lui permettant de faire un bon conseil. Dans ces situations, l'approche individualisée est plus difficile à mettre en œuvre.

Pendant, au risque d'être peut-être moins efficace, la thérapeutique homéopathique peut offrir des résultats fidèles dans de fréquentes pathologies aiguës. Pour y répondre, le pharmacien et son équipe pourront développer des outils pratiques tels que des fiches pour les patients, des fiches pour l'équipe et/ou des rappels informatiques de conseils associés à des médicaments allopathiques.

Le développement des entretiens pharmaceutiques

Le cadre légal autorise le pharmacien à mener des entretiens pharmaceutiques et reconnaît la légitimité du pharmacien à accompagner certains patients pour certaines pathologies. Ces entretiens sont des occasions de créer un lien de confiance avec le patient. Le but et la conduite de ces entretiens sont très normalisés mais ils sont intéressants car permettent déjà de mieux connaître le patient et peuvent déboucher parfois sur une occasion de conseil en homéopathie. C'est souvent le cas, par exemple, des femmes qui témoignent notamment des effets secondaires nombreux sous hormonothérapie.

En parallèle, le pharmacien peut décider de réaliser des entretiens pharmaceutiques plus ciblés en homéopathie et la prise en charge n'en sera que plus individualisée. Toute l'équipe officinale ne pourra pas réaliser ces entretiens puisque cela nécessite d'être bien formé. En revanche, elle sera relais pour les patients afin de les orienter vers le professionnel qui pourra les recevoir. On peut rencontrer ces situations dans plusieurs contextes :

- une personne en demande de conseils précis et pour laquelle on n'a pas le temps de répondre à sa demande (il y a trop de monde, la personne en charge de l'homéopathie est absente, ...) ;

- devant une situation complexe : la personne a essayé plusieurs traitements homéopathiques et/ou allopathiques sans résultat ;
- une personne en traitement lourd souhaitant être accompagnée dans la gestion des effets secondaires.

Les limites pour lesquelles un entretien ne peut être mené sont connues :

- il faut pouvoir recueillir le consentement de la personne ;
- la démarche doit avoir été comprise et expliquée ;
- l'entretien ne sera pas proposé en attente d'un diagnostic : le pharmacien n'est pas habilité et cela relève de la pratique du médecin ;
- l'entretien pharmaceutique ne se substitue absolument pas à une consultation médicale.

Avant de se lancer dans la mise en place d'entretiens pharmaceutiques, il faut penser un minimum à l'organisation au sein de l'officine :

- aménager des plages de rendez-vous dédiés pour ne pas perturber l'organisation de l'officine ;
- disposer d'un espace de confidentialité (pièce dédiée) ;
- le pharmacien est libre de faire payer cet entretien pharmaceutique en dehors de ceux pour lesquels il existe une rémunération par la sécurité sociale. Le temps à passer lors d'un entretien n'est pas valorisé financièrement par la vente de médicaments homéopathiques. En revanche, l'entretien payant doit pouvoir se justifier par un niveau de prise en charge de qualité, élément qui pourra se justifier par le suivi de formations (Diplôme Universitaire, cursus de formation reconnus...).

En conclusion

Le pharmacien d'aujourd'hui qui est motivé par le développement de l'homéopathie a toute la légitimité pour le faire. Avant de se lancer, il est important de se définir des objectifs atteignables et de se fixer des étapes pour la mise en place d'une « stratégie homéopathie » au sein d'une officine. Chacun devra développer une organisation et des outils qui lui sont propres. Des confrères, des organismes de formations, des laboratoires... mettent à disposition de nombreux outils que chacun sera libre d'utiliser ou de retravailler.

Depuis les récentes évolutions qui ont bouleversé nos pratiques, le patient ayant des difficultés à trouver un médecin homéopathe se tourne de plus en plus vers la pharmacie. A nous, pharmaciens, d'être à la hauteur ! Cette opportunité à saisir participera à une bonne prise en charge de nos patients ainsi qu'au maintien de la connaissance de ce savoir ancestral si précieux.

BIBLIO

- (1) Revue Le quotidien du pharmacien du vendredi 15 décembre 2023 : « L'usage de l'homéopathie dans le monde : une perception positive et une recherche dynamique.
- (2) Etude Harris Interactive réalisée auprès de 1049 personnes représentatives de la population en août 2022.
- (3) « Évolution de la consommation de médicaments homéopathiques dans la population du département du Jura depuis leur déremboursement par la sécurité sociale », Franck Péguillet, thèse pour l'obtention du diplôme de Docteur en médecine (février 2023).
- (4) « Contribution au projet HOMEOCSS : une étude sociétale concernant l'homéopathie », Prisca Bouillé, thèse pour l'obtention du diplôme de docteur en pharmacie, octobre 2020.
- (5) Sondage : l'enseignement de l'homéopathie dans les études de pharmacie, Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France, juillet 2019.
- (6) « Le rôle du pharmacien d'officine dans la prise en charge homéopathique à travers la loi HPST : enquête à l'officine », Emilie Thi Ngoc Diêm Pham, Thèse pour l'obtention du diplôme de docteur en pharmacie, juillet 2013
- (7) <https://www.ameli.fr/maine-et-loire/assure/sante/medicaments/missions-pharmacien>
- (8) Le conseil homéopathique à l'officine, ses indications et ses limites, article Max Tétou, Cahier de biothérapie N°61
- (9) <https://www.sudouest.fr/economie/emploi/quels-sont-les-metiers-en-tension-et-comment-la-liste-est-elle-definie-12843124.php>